

ARRÊTÉ MUNICIPAL

TECH AR-2025-001

Arrêté portant interdiction d'utiliser les infrastructures sportives extérieures : COMPLEXE CHATELUS

Le Maire de Thizy les Bourgs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conditions météorologiques,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure nécessaire à la sécurité publique et à prévenir tout accident,

ARRÊTE :

Article 1 :

Le terrain en gazon du STADE CHATELUS situé « 760 route de Roanne – Bourg de Thizy » à THIZY LES BOURGS-69240 – est **impraticable** notamment pour le football du 01/07/2025 au 01/09/2025.

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché à l'entrée des vestiaires et publié sur le site de la commune.

Article 3 :

Monsieur le Policier Municipal, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

THIZY LES BOURGS, le 1^{er} juillet 2025

Le Maire,

Ludovic CHERPIN

